

villecresnes



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015

**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

DELIBERATION N° 2015-024

**PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSEYEU, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, M. Thierry DEBARRY, Mmes Marysa VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mr André ARDIOT, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Gilles GUILLAUME, Mmes Denise DAVID, Sylvie ZANOUNE, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU.

Absents représentés :

*Monsieur Valère VILLA représenté par Madame Jeannine MAILLET,
Madame Françoise VILLA représentée par Monsieur Jacques LOCHON,
Monsieur Daniel SCHREIBER représenté par Monsieur André ARDIOT,
Monsieur Michel PINJON représenté par Monsieur Thierry DEBARRY,
Madame Marie-Laure HIRON représentée par Madame Catherine CASIER.*

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Considérant la mobilité interne de l'agent en charge de la paie et de la carrière positionné sur le grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et la nécessité de procéder à son remplacement ;

Considérant que ce remplacement pourra intervenir sur le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe;

Vu l'avis favorable du comité technique consulté le 3 avril 2015 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : Décide de créer un poste au tableau des effectifs comme suit :

Grade	Nombre de postes permanents actuels	Nombre de postes permanents à créer	Nombre de postes permanents après création
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	2	1	3

Article 2 : Précise que la rémunération sera celle afférente au grade cité à l'article 1.

Article 3 : Précise que les montants correspondants sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,

Gérard GUILLE

